



Aux membres du Conseil général

Saint-Maurice, le 25 novembre 2020

Convocation

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, j'ai l'avantage de vous inviter à la séance plénière du Conseil général qui aura lieu le

**mardi 15 décembre 2020 à 18h30
à la salle polyvalente du Centre sportif scolaire.**

Ordre du jour

- 1) Présentation du projet issu du concours d'architectes pour l'extension du Groupe scolaire 2
- 2) Approbation du PV de la séance du 17 juin 2020
- 3) Budget 2021
 - Rapport de la COGEST du 17 octobre 2020 sur la Covid-19
- 4) Nouveau règlement sur la distribution d'eau potable
- 5) Règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels
- 6) Postulat « pour la construction d'un réseau de passages piétonniers »
- 7) Postulat « pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »
- 8) Tour d'horizon
- 9) Divers

Tous les documents nécessaires à l'étude des points ci-dessus sont téléchargeables sous le lien suivant :

<http://www.st-maurice.ch/site/telechargement/conseil-general/316-documents-de-la-prochaine-seance.html>

Les membres qui souhaitent toutefois obtenir une version « papier » des documents peuvent s'adresser à l'administration communale au 024/486 60 60 ou par mail à administration@st-maurice.ch.

L'entrée se fera par la cour du cycle d'orientation, au rez-de-chaussée de la piscine (porte des écoles). Du gel désinfectant sera mis à votre disposition à l'entrée et la salle sera aménagée afin de pouvoir respecter la distance de 2 m entre chaque personne présente. Selon les directives en vigueur actuellement, je vous rappelle que le port du masque est obligatoire à l'intérieur. Merci à toutes et tous de respecter les mesures sanitaires de l'OFSP.

Merci également de prendre note que, cette fois-ci encore, aucun apéritif ne sera organisé à l'issue de la séance.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Conseil Général de Saint-Maurice

Le Président:
Damien Coutaz

Copie à : M. Manuel Baqueiro, intendant de conciergerie



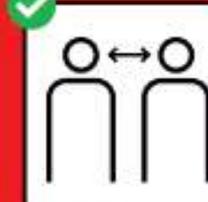
Nouveau coronavirus

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER.**

STOP CORONA

Actualisé le 29.10.2020

- 

Rencontrer moins de personnes.
- 

Garder ses distances.
- 

Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances.
- 

Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs et dans les transports publics.
- 

Travailler à domicile si possible.
- 

Se laver soigneusement les mains.
- 

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- 

Ne pas se serrer la main.
- 

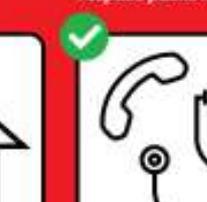
Aérer plusieurs fois par jour.
- 

Manifestations : publiques max. 50 pers. privées max. 10 pers. Rassemblements dans l'espace public max. 15 pers.
- 

En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.
- 

Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.
- 

Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.
- 

Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.
- 

Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

www.ofsp-coronavirus.ch

Règles plus strictes dans certains cantons



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Application SwissCovid
Download